

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 11 mai 2022 à 20h30

Etaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, Mme Yvette GOURON, M Jean Philippe MENARD, Mme Marie Christine GENDREAU Mme Aurélie GALLET, Mme Emmanuelle AUDIBERT,

Etaient absents excusés: M Stéphane CHARTIER qui a donné pouvoir à M Patrick HUET, Mme Maryline EPYNEAU qui a donné pouvoir à Mme Emmanuelle AUDIBERT, M Nicolas GUILLON qui a donné pouvoir à M Patrick MONOT, M Xavier MORET qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MELO, M Patrick MAUNET qui a donné pouvoir à Mme Aurélie GALLET.

Etaient absents : M Elhadji SIMAKHA et M Grégory BOIRON.

Secrétaire de séance : M. Patrick MONOT

Le PV de la séance du 6 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

I - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Le conseil approuve à l'unanimité la liste ci-dessous pour l'attribution des subventions 2022 pour les associations. Certaines subventions ne seront payées qu'après avoir reçu les précisions complémentaires demandée (noms et nombre d'enfants inscrits de la commune et bilans financiers).

- 300 € au SYNDICAT DES JEUNES AGRICULTEURS du Canton de Château-la-Vallière.
- 500 € à l'association SPA de Luynes pour la stérilisation des chats errants.
- 50 € au SYNDICAT DE CHASSE de Channay-sur-Lathan.
- 50 € à l'association des AFN – CATM de Channay-sur-Lathan.
- 200 € à l'amicale bouliste « LA TOURANGELLE » de Channay-sur-Lathan.
- 15 € à l'association SAUVE QUI PLUME de Chanceaux-sur-Choisille.
- 325 € à l'association des PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DU RPI de Channay-sur-Lathan.
- 200 € à l'association USEP de Channay-sur-Lathan.
- 50 € à l'association JEUNESSE RURALE de Channay-sur-Lathan.
- 1000 € à la BIBLIOTHEQUE TRAIT D'UNION de Channay sur Lathan
- 200 € à l'association RÉVEIL MUSICAL de Channay-sur-Lathan.
- 50 € à l'association ADMR DE LANGEAIS-EST de Langeais
- 35 € à l'association « L'ÉTOILE SPORTIVE DE SAINT-LAURENT-DE-LIN / LUBLÉ » de Saint-Laurent-de-Lin.
- 50 € à l'association ESCA'LATHAN de Savigné-sur-Lathan
- 100 € à l'association du SECOURS CATHOLIQUE.
- 15 € à la FÉDÉRATION DES AVEUGLES VAL DE LOIRE.
- 150 € à l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR.
- 250 € à TOURISME VERT ET QUALITÉ DE LA VIE.
- 55 € à CLVHB (Handball) de Château-la-Vallière.
- 100 € à l'École de musique de Cléré-les-Pins.
- 40 € au JUDO CLUB de Château-la-Vallière.
- 30 € au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Joué-les-Tours.
- 15 € à BTP CFA ST PIERRE DES CORPS

- 25 € à APE les ENFANTS du BELLAY Collège de Château la Vallière
- 15 € à LA PRÉVENTION ROUTIÈRE de Tours
- 150 € à l'association AAPCSL de Savigné-sur-Lathan.
- 25 € à l'association « LA VAILLANTE SPORTIVE NOYANTAISE » de Noyant.
- 300 € à l'association « RENCONTRES MUSICALES de NORD OUEST ».
- 30 € à l'association « LES CROQUEURS DE POMMES DE TOURAINE » de Veigné.
- 15 € à l'association AFMTÉLÉTHON – Délégation d'Indre-et-Loire – de Saint-Avertin.
- 300 € à l'Amicale des SAPEURS POMPIERS DU LATHAN
- 15 € à l'association TENNIS DE TABLE Langeais – Cinq Mars de Langeais.
- 20 € à AIDS REGION CENTRE
- 45 € aux « ECURIES d'AMBILLOU »

Soit un total prévisionnel de 4 720 € pour l'année 2022

Pour les années à venir, la commune demandera aux associations de remplir un dossier dédié pour l'obtention des subventions, avec date limite de dépôt à définir lors d'un prochain conseil.

II - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS AVEC L'ASSOCIATION SPA

- *Le conseil approuve par 11 voix pour, 1 abstention et 1 contre la signature d'une convention de stérilisation des chats, avec l'association Société Protectrice des Animaux pour une action de stérilisation des chats errants sans propriétaires, et vote une subvention de 500 euros (versée en deux fois par virement 50% dès signature de la convention par les deux parties et 50% dès transmission du compte rendu financier et du bilan qualitatif de l'action. Cf article 5 de la convention de la SPA).*

III - ADHESION A L'ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à l'association des croqueurs de pommes de Touraine et vote une subvention de 30 euros.

IV - DEVIS DIVERS

a- Feux d'artifice

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de la société PYRO CONCEPT de 37530 NAZELLES NEGRON pour une participation de la commune de Channay-sur-Lathan d'un montant de 2120 € TTC, pour le feu d'artifice du 14 juillet qui se déroulera à St Laurent de Lin.

b- Electricité à l'école et à la bibliothèque

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de la société Adrien BOUCHET de 37330 CHANNAY SUR LATHAN d'un montant de 959,50 € HT pour la création de prises d'alimentation téléphonique et internet à l'école et à la bibliothèque.

c- Panneaux de voirie

Le conseil approuve à l'unanimité le devis Signalétique Vendômoise de 41100 NAVEIL, d'un montant de 3441,10 € HT soit 4129,32 € TTC pour l'achat de panneaux de voirie.

d- Interphone à l'école

Le conseil refuse à l'unanimité le devis pour interphone audio et vidéo à l'école

QUESTIONS DIVERSES :

- Une réunion de travail du SMIPE a été organisée mais la convocation parvenue le matin pour le soir du 10 mai n'a pas permis à nos 2 délégués de représenter la commune de Channay.
- Une réflexion de la commission « associations et culture » pour la création d'un « chèque culture » a été commentée et sera examinée pour une éventuelle mise en place en 2023
- Une exposition de tableaux des Pussifolies sera installée tout l'été
- Les commissions suivantes sont programmées :

« Cimetière » le 02 juin à 18h30

« Voirie » le 1er juin à 18h30

« Communication » le 3 juin à 17h00

« aménagements sportifs » le 24 mai à 17h30

Les prochains conseils municipaux se tiendront le mercredi 8 juin et le mercredi 6 juillet 2022 à 20h30

Considérant que tous les points ont été abordés, Madame le Maire lève la séance à 23h00.

La maire,
Isabelle MÉLO.



Le Secrétaire de séance,
Patrick MONOT

